



FI SST - Sauveteurs Secouristes Du Travail

Dernière mise à jour le 15 septembre 2023

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ❖ Intervenir face à une situation d'accident du travail
- ❖ Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation. Elle s'adresse également aux personnes se destinant à devenir formateur SST.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

A l'issue de la formation, chaque participant se voit remettre :

- ❖ une Attestation individuelle de formation établissant les compétences acquises au cours de la formation
- ❖ l'accès au livret dématérialisé reprenant les enseignements clés de la formation via extranet participant

PROFIL DU/DES FORMATEURS

Formateur en SST certifié par l'INRS à jour de ses compétences.

INFORMATIONS ACCESSIBILITE

Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires pour permettre une intégration adaptée. Merci de contacter notre référent au 06 33 78 85 31 / ludovic.lemaire@pulsart-formation.com, pour nous signaler toute situation nécessitant des besoins spécifiques dès l'inscription.

Réf.	FI SST
Contact	0633788531 contact@pulsart-formation.com www.pulsart-formation.com

PRÉ-REQUIS

Aucun

MODALITES D'EVALUATION

Evaluations formatives :

- ❖ KAHOOT,
- ❖ Wooclap,
- ❖ ateliers d'apprentissage,
- ❖ cas concret

Evaluations certificatives :

- ❖ épreuve 1 : consiste en une mise en situation réaliste au cours de laquelle le participant doit utiliser les gestes et attitudes appropriées face à la situation donnée par le formateur ;
- ❖ épreuve 2 : consiste en un entretien avec le participant portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

À l'issue de la formation, Pulsart Formation délivre au participant :

- ❖ une attestation de présence établie au prorata du temps de présence du stagiaire,
- ❖ un certificat de réalisation mentionnant la nature, les dates et la durée de la formation
- ❖ un nouveau certificat de SST, valable 24 mois, sous réserve d'avoir suivi la totalité de la formation et d'avoir satisfait aux épreuves certificatives.

Cette certification sera enregistrée par l'INRS dans l'outil national de gestion des formations démultipliées (FORPREV).



Satisfaction Clients

94 %



Modalités

Au cours des 2 journées, l'enseignement alterne entre théorie et pratique avec un rapport d'environ 40/60. Chaque module fait l'objet de mises en application des gestes de secours et d'exercices pratiques ou études de cas. Le temps consacré à la pratique permet ainsi aux stagiaires formés d'appréhender concrètement et efficacement leur rôle de Sauveteur Secouriste du Travail.



Effectif par session

4 à 10 participants



Durée

2 jours sur 14,00 heure(s)

Programme

Jour 1 :

- ❖ Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- ❖ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ❖ Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- ❖ Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- ❖ Protéger de façon adaptée
- ❖ Examiner la victime
- ❖ Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- ❖ Secourir la victime de manière appropriée
 - la victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures

Jour 2 :

- ❖ Secourir la victime de manière appropriée (suite et fin)
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas
- ❖ Révision/Atelier
- ❖ Mise en place des épreuves certificatives